

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2016

Le mardi 12 janvier 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINI, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION

EXCUSES :

M. Eddy ACACIA
M. Thierry BRAILLARD
M. Kader CHARNI
M. Kear Kun LO

POUVOIR A :

Mme PICOT
Mme AIT-MATEN

Mme LA MAIRE : C'est notre premier conseil d'arrondissement de l'année 2016 et à tous ceux que je n'aurais pas vus lors de la soirée des vœux, je renouvelle mes vœux de bonne année 2016.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 1^{er} DECEMBRE 2015 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

1 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016 pour un montant total de 58 845 euros.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : C'est un rapport que nous avons l'habitude de voir au sein de notre conseil d'arrondissement puisqu'il est passé en début de chaque année.

L'engagement de la ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'interventions :

- la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion des droits de l'Homme
- l'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'accès au droit
- l'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences

Sur notre arrondissement, la demande de financement porte spécifiquement sur l'association Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, pour un montant de 5 000 euros en 2016.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme MARION : *Merci Mme le Maire. J'imagine que vous devinez ce que je vais voter mais je voudrais vous donner une explication de vote.*

Sous couvert de luttes contre des prétendues discriminations, nous allons, encore une fois, subventionner des associations à visée communautariste, idéologique et politique.

Que ces associations aient des opinions à faire valoir, c'est une chose, mais qu'elles se financent avec les cotisations de leurs adhérents et l'argent des contribuables (surtout que nos subventions visent essentiellement des dépenses de fonctionnement parfois opaques).

Il me paraît emblématique que dans la même délibération, vous subventionnez des associations LGBTI qui souhaitent une société libertaire, des associations d'accueil de migrants qui, pour certains, ne savent pas se contenir devant des femmes aux mœurs occidentales, comme on a pu le voir à Cologne et des associations (LICRA) qui dénie l'existence d'un racisme anti blanc, ce que les victimes de la Saint Sylvestre chez nos voisins allemands apprécieront.

Donc, au nom du principe de précaution et au vu de l'actualité tragique de ces dernières semaines, je ne voterai pas ce rapport.

Mme DAGORNE : *Merci Mme le Maire. Sur ce dossier- là, je souhaite que nous ayons un vote par division pour pouvoir nous exprimer sur le dossier LGBTI ; on s'est déjà exprimé sur ce dossier, notamment sur la promotion qui peut être faite par ces associations concernant la GPA sur laquelle nous n'avons pas forcément tous les mêmes positions ;*

Par ailleurs, après avoir un peu investigué sur cette association et son site Internet, je trouve qu'il y a des manifestations dont la promotion est faite par cette association, qui sont en dehors de notre mission de subventionnement qui doit se cantonner à des missions de service public.

Concernant la lutte contre les discriminations, je suis tout à fait d'accord mais quand je vois que l'on fait la promotion sur ce site d'un évènement régulier « à poil, mardi naturiste, le Trou » tous les mardis et qu'on donne 15 000 euros à une association qui fait la promotion de ces évènements, je considère que chacun fait ce qu'il veut mais que ce n'est pas aux finances publiques de subventionner un souhait d'être naturiste.

Je voterai contre et je demande un vote par division pour ce dossier.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, MME MARION)

2 - Programmation des travaux et lancement global de l'opération « Mise en conformité des crèches 2015-2020 », programme 20002, opération 60004523 et affectation de l'AP 2015-2020, programme 20002.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de 6 établissements qui auront leurs équipements mis aux normes : les établissements Girard, Chevreul, Saint Lazare, Debourg, Servent et l'annexe Saint Lazare.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "Scènes découvertes" et scènes de proximité, dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création pour un montant global de 499 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le 7^e arrondissement est concerné par 2 dossiers : le 6^e Continent, le festival et son lieu et également le théâtre du Croiseur.

J'ai déjà présenté ces deux lieux et concernant le 6^e Continent, il s'agit d'un festival et d'un lieu de création, de présentation et d'émergence culturelle dans les musiques du monde et dans les pratiques culturelles des 4 coins de la planète.

Ce festival se déroule généralement en juin, mais avec la coupe d'Europe, ce sera probablement plutôt au mois de juillet.

L'autre soutien, c'est le Croiseur qui est une scène découverte notamment en danse mais qui est également un espace culturel dans d'autres domaines comme le théâtre et la gastronomie, de plus en plus apprécié par nos habitants.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association "Quais du Polar" pour l'organisation de la 12^e édition du festival « Quais du Polar », le 1er, 2 et 3 avril 2016 - Approbation d'une convention cadre.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : « Quais du Polar » est un festival bien connu des Lyonnais depuis de nombreuses années. C'est un festival autour du roman noir, du roman policier.

Il atteint une dimension internationale avec des grandes signatures, ces dernières années et dans le 7^e arrondissement, nous avons l'espoir l'année prochaine, d'accueillir le fameux parcours qui se déroule habituellement dans le Vieux Lyon, qui est une enquête en temps réel, en grandeur nature, à laquelle sont invités les Lyonnais.

C'est en discussion ; la prochaine édition et la programmation sont déjà bouclées mais, nous allons essayer pour l'édition 2017 d'accueillir, et j'ai bon espoir, le parcours, ce qui pourrait être intéressant pour nos habitants.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 87 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le 7^e est concerné par le projet porté par l'association Dolus & Dolus, c'est le Mirage Festival situé principalement dans le 1^{er} arrondissement mais dans lequel un projet de Spin off va se dérouler en partie dans le 7^e arrondissement, notamment à travers les cyber cafés de la rue de Marseille. Cela va être très intéressant au niveau des arts numériques.

Le deuxième élément qui est beaucoup plus implanté dans notre arrondissement, c'est la structure « Les Inattendus », bien connue par les amateurs de cinéma.

Cette structure offre un certain nombre d'évènements pour sensibiliser les publics à l'apprentissage des métiers du cinéma et un certain nombre de projections dans les quartiers du 7^e arrondissement.

Cette association est située dans l'espace de partage des Locaux Motiv'.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Approbation et autorisation de signature des conventions financières entre la ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes à titre de participation financière aux postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit d'un rapport que nous votons au début de chaque année. Il concerne la subvention annuelle que la ville de Lyon verse au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs aux 12 MJC de Lyon.

Pour l'année 2016, la subvention de la Ville au FONJEP, s'élève à 819 099 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Madame la Maire, permettez-moi de rapporter en même temps, les trois rapports suivants n° 7, 8 et 9 puisqu'il s'agit des rapports que ce conseil connaît bien et que l'on a l'habitude de voter en début d'année.

Il s'agit de l'attribution de subventions de la première tranche de fonctionnement général aux structures socio-éducatives. Dans le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par la MJC Jean Macé pour un montant de 361 545 euros, la Maison de l'Enfance pour un montant de 289 033 euros, le Centre Social de Gerland pour un montant de 612 614 euros et enfin l'Arche de Noé pour un montant de 313 958 euros.

Au vu de la pertinence de l'action de ces structures, je vous propose de donner un avis favorable à ces 3 rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec le centre social Bonnefoi et avec le centre socioculturel du Point du Jour - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association "Com'Expression", ainsi qu'à l'Association « Les MJC en Rhône-Alpes - Fédération Régionale » - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Comme vous le savez, les crédits aux écoles se répartissent selon des forfaits calculés par élève par classe ; les enveloppes financières débloquées sont gérées par la Direction de l'Education.

Les subventions sont versées aux écoles pour soutenir les activités scolaires et périscolaires en lien avec leurs projets éducatifs d'établissement.

Ces crédits et subventions permettent aux 197 écoles de la ville de Lyon de fonctionner dans des meilleures conditions.

Ces crédits et ces subventions représentent ensemble, une enveloppe financière de 1 970 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la « 36^e traversée de Lyon à la nage avec palmes », le 24 janvier 2016.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : C'est un rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau. Cette course de nage avec palmes de 8 km dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur est inscrite au calendrier fédéral de la discipline.

C'est un moyen de promotion du club avec la plongée sous-marine et nage avec palmes en milieu naturel et en piscine.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 6 800 euros.

En raison de l'intérêt que représente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à cette association.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Approbation du tarif "journée à la montagne" dans le cadre des accueils de loisirs Divertisport et modification du Règlement Intérieur.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Les Accueils Collectifs de Mineurs « Divertisport », gérés par la Direction des Sports de la Ville de Lyon (Service Animation Sportive), accueillent les enfants de 6 à 16 ans, pendant les vacances scolaires, à l'exception des vacances de fin d'année.

Ces accueils sans hébergement ont pour vocation de favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives.

Le public est chaque année plus nombreux et à compter de l'hiver 2016, une journée à la montagne sera proposée aux enfants souhaitant pratiquer des activités de neige ou de pleine nature.

Les familles auront donc deux choix :

- la semaine d'activité Divertisport « classique » au sein des équipements sportifs de la ville de Lyon ;
- la semaine d'activité Divertisport classique agréementée d'un déplacement dans le Haut Jura pour une journée.

Le tarif applicable pour une semaine incluant la « journée montagne » correspondra donc à la tarification d'une semaine « classique », en fonction du Quotient Familial, à laquelle on ajoute l'équivalent d'une journée supplémentaire. La semaine avec l'activité ski correspondra donc au tarif d'une semaine de 6 jours. Il y a en effet des frais supplémentaires liés au déplacement et à l'accompagnement.

Dans le rapport, vous avez les tableaux liés au quotient familial.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros au Secours Populaire Français - Fédération du Rhône pour l'accompagnement de jeunes aux matches de l'Euro 2016, dans le cadre de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro 2016" et approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Le Championnat d'Europe UEFA de football masculin EURO 2016 aura lieu en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

Lyon est l'une des villes hôtes de ce championnat et six matchs seront organisés au Grand stade.

Diverses opérations sont organisées durant la compétition, sous l'égide de l'UEFA et en lien avec les acteurs locaux, dans chacune des villes-hôtes.

L'une de ces opérations intitulée "20 000 sourires pour l'Euro 2016" doit permettre d'inviter gratuitement 20 000 enfants défavorisés de moins de 16 ans à assister à des matchs dans les différentes villes concernées, dont Lyon.

A Lyon, l'opération "20 000 sourires pour l'Euro 2016" vise à inviter gratuitement 400 jeunes défavorisés de moins de 16 ans aux matchs se déroulant au Grand stade. Des enfants souffrant de longues maladies des hôpitaux lyonnais seront également inclus dans les bénéficiaires de cette opération.

La Fédération du Rhône du Secours Populaire Français, en lien avec les acteurs sociaux et sanitaires locaux, a proposé à la ville de Lyon et à la Métropole, de participer à cette opération par la sélection des enfants défavorisés, l'organisation des déplacements ainsi que l'accompagnement et l'encadrement des enfants, qui pourront ainsi assister gratuitement à 5 des matchs de l'Euro 2016 qui se dérouleront au Grand Stade.

Pour financer cette action, qui représente un coût global de 22 000 €, la Fédération du Rhône du Secours Populaire Français sollicite une subvention de la Ville à hauteur de 11 000 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2015-2016 - Signature de conventions avec ces associations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Depuis le précédent mandat, un important travail a été engagé avec l'Office des Sports de Lyon pour élaborer des critères plus objectifs et plus transparents en matière de détermination et de répartition des montants de subventions. Il s'agit notamment du nombre d'adhérents, du nombre de licenciés dont les jeunes, du nombre et de la qualification des encadrants et des résultats sportifs obtenus.

Pour la saison sportive 2015-2016, les clubs consultés ont retourné le dossier « demande de subvention 2016 » permettant après traitement et analyse de vous proposer aujourd'hui une répartition des enveloppes « soutien sport amateur », « Handisport » et « sport de haut niveau ».

Cette répartition a été ajustée au plus proche des besoins, des attentes des clubs et du budget alloué.

Je vous précise que les subventions proposées ci-après ont été validées après concertation avec l'ensemble des adjoints aux sports des neuf arrondissements et l'Office des Sports de Lyon.

Vous avez un tableau pour tous les arrondissements et les subventions de fonctionnement qui ont été accordées.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHELLALI : *Quelques observations à propos de cette délibération.*

Premièrement, lors de la discussion budgétaire au conseil municipal, vous aviez annoncé un gel des subventions et nous constatons, à périmètre égal sur le 7^e, une certaine stabilité globale.

Toutefois, c'est à la fin de l'exercice budgétaire qu'il nous faudra vérifier la réalité de votre engagement car nous avons l'expérience des multiples délibérations qui, au cours de l'année, viennent charger un peu plus la barque des subventions et nous serons attentifs !

Deuxièmement, pour les clubs de notre arrondissement, nous notons certaines évolutions : moins 3 000 euros pour le FC Gerland, moins 1 000 euros pour le Lou Football, moins 2 000 euros pour les Lucioles, moins 500 euros pour Cargo et Motorcycle Club et plus de subventions pour les archers de Lugdunum VII, les autres clubs restant stables.

Comme dans votre délibération vous nous indiquez que ces choix ont été faits selon des critères objectifs, comme le nombre d'adhérents, le nombre de licenciés, le nombre et la qualification des encadrants ainsi que des résultats sportifs obtenus, il nous semblerait utile que vous puissiez nous motiver ces évolutions qui, si en valeur peuvent paraître négligeables, en proportion vont de 12,5% à 100%.

D'autant que si nous prenons l'exemple du FC Gerland, pour ne citer que lui, nous avons plutôt le sentiment que le club était dans une dynamique positive, tant en termes de résultats sportifs qu'en nombre d'adhérents et de licenciés.

Nous aurions compris, dans le cadre de votre souci de maîtrise budgétaire que tous les clubs voient leurs subventions être stabilisées voire même baisser unilatéralement d'un certain pourcentage mais des évolutions aussi variées sans justification réelle nous interpellent. Je vous remercie.

Mme UBALDI-CLARET : *Je vais expliquer comment ça s'est passé à l'Office des Sports de Lyon. Il y a eu des réunions à ce propos-là, l'année dernière, avec un bilan et un état des lieux, à transmettre au cabinet de Yann CUCHERAT pour une étude et pour une répartition la plus juste possible pour l'année à venir.*

La réflexion se fait en 2 temps ; il y a l'attribution des créneaux horaires dans les équipements qui prend en compte certains critères de priorité ; on en avait parlé en office des sports et l'équilibre des subventions entre les clubs de discipline similaire, en prenant en compte toutes les informations disponibles pour chaque club.

Quand on fait cette proposition de subventions de fonctionnement, toutes les aides apportées aux associations sont prises en compte, les subventions financières annuelles ainsi que les équipements mis à disposition. Il y a une valorisation de la mise à disposition des équipements : le nombre d'heures que peut avoir une association est compris dans le montant total de l'attribution des subventions de fonctionnement.

Des informations récoltées auprès des clubs, des districts, ont permis de construire un tableau qui regroupe tous les clubs subventionnés ainsi que le montant de la subvention 2015, la subvention globale (financière et équipement), la subvention globale rapportée à l'effectif, ce qui est aussi à

considérer, le niveau de priorité, les labels fédéraux (clubs de football et basket), leur niveau en compétition.

En partant de ces données, le but de la délibération est de proposer un équilibre dans les subventions que l'on peut attribuer à chaque association.

Mme LA MAIRE : *Merci. Vous avez bien compris que dans les modalités d'attribution n'entre pas uniquement la subvention en numéraire mais qu'il faut y ajouter l'attribution des locaux qui est valorisée.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Approbation des tarifs de mise à disposition de la salle de réunion et des créneaux annuels d'entraînement et des occupations ponctuelles du Centre nautique Tony Bertrand.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : La fin des travaux de rénovation du Centre Nautique Tony Bertrand (CNTB) a permis l'ouverture à l'année de cet établissement. De nouvelles possibilités s'ouvrent donc désormais :

- la location de lignes d'eau aux associations pour la saison sportive comme cela se fait pour les autres piscines ;
- la location de la salle de réception située au rez-de-chaussée, attenante au restaurant.

C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place des tarifs complémentaires que vous pouvez voir dans les tableaux.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Patrimoine bâti de la ville de Lyon – Poursuite des opérations 60021830 « Enlèvement d'amiante 2015-2020 » et 60021827 « Stabilité et consolidation des ouvrages 2015-2020 » - Affectation complémentaire des AP 2015-8 et 2015-14, programme 20020.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur des opérations d'entretien du patrimoine de la ville de Lyon, complémentaires à celles qui avaient été votées au mois de décembre dernier.

Ces opérations concernent l'enlèvement d'amiante et la stabilité, consolidation des ouvrages.

Ce sont en fait des travaux de consolidation de murs, cloisons, murs de clôture ou de soutènement.

L'enlèvement d'amiante concerne deux équipements dans notre arrondissement : le Groupe Scolaire Veyet et le gymnase Clémenceau ; en ce qui concerne la stabilité et consolidation des ouvrages, cela concerne le Groupe Scolaire Aristide Briand, la maison de quartier Ravier et la Halle Tony Garnier. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport est aussi complémentaire à la décision prise en décembre dernier par le conseil municipal avec une liste supplémentaire de petits travaux d'investissement sur le patrimoine de la ville de Lyon, avec les autorisations d'urbanisme qu'il peut être nécessaire de solliciter sur ces différents travaux dont la liste est jointe à la délibération.

Cela concerne l'ensemble des groupes scolaires, des équipements sportifs et culturels de notre ville.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Lyon 7e – Cession par la ville de Lyon d'un tènement communal sis 1 rue Alexander Fleming au profit de la société Foncière Aguettant – EI 07080 – N° d'inventaire 07080 T 001.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport met en avant la vente de 2 parcelles qui appartiennent à la ville de Lyon, situées à Gerland, juste à côté des laboratoires Aguettant, au 1 rue Alexander Fleming.

Dans le cadre de l'évolution foncière des laboratoires Aguettant, ces parcelles intéressent ces laboratoires qui ont proposé de les acheter à la Ville.

Après estimation du service des Domaines, la ville propose au conseil municipal de donner son accord pour la vente de ces terrains afin de permettre à la Foncière Aguettant de terminer le redéploiement de son activité sur ce secteur du sud de Gerland dans le vieux district.

Le prix de vente est le prix fixé par France Domaines autour de 1 600 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Lyon 7e - Convention d'autorisation de travaux de démolition d'un mur mitoyen situé le long du square du Béguin - 18 rue du Béguin - EI 07115.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : C'est également une opération immobilière mais ici d'une toute petite ampleur ; elle est située face au groupe scolaire Veyet à la Guillotière. Il s'agit d'autoriser un promoteur immobilier qui va construire un immeuble sur le terrain situé 18 rue du Béguin, de pouvoir démolir le mur mitoyen, afin de pouvoir construire cet immeuble et ensuite de récupérer sur sa parcelle la totalité de ce mur qui sera reconstruit à l'identique, afin de bien isoler l'immeuble du square.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Modification de la délibération n° 2015/1402 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 199 746 euros - Opération : acquisition en VEFA de 42 logements (33 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 30, boulevard de l'Artillerie/49, rue Raclet à Lyon 7^e

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'une délibération très simple qui concerne une modification d'une délibération du 28 septembre 2015 qui avait été accordée par la ville de Lyon à hauteur de 15% à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes.

Entre temps, cette société a souhaité la mise en place d'une durée de préfinancement de 3 mois.

Il s'agit donc simplement d'apporter une modification à la délibération antérieure.
Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Modification de la délibération n° 2015/1180 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SOLLAR pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 262 941 euros - Opération : Résidence «Le Montesquieu» : construction de 17 logements (12 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 30, rue Montesquieu à Lyon 7^e

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'une décision similaire à la précédente mais cette fois-ci, c'était une garantie donnée à la SAHLM SOLLAR pour une garantie de 15%, cette fois c'est la Caisse des Dépôts et Consignations qui souhaite, depuis la délibération rendue par la ville de Lyon, que le prêt soit ramené de 50 à 49 ans.

C'est une simple modification de la délibération antérieure.
Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2018 entre la ville de Lyon et la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Je vais rapporter les deux dossiers n° 22 et 23 en même temps, puisqu'ils ont la même explication de vote puisqu'il s'agit d'adopter les conventions cadres des deux principaux outils de la délégation emploi, pour la période 2016/2019, à savoir à la fois la Mission Locale de Lyon et la Maison de l'Emploi et de la Formation qui maintenant, je vous le rappelle, ont un plan d'actions mutualisé.

Ces conventions cadres sont annuelles, nous les votons chaque année de la même façon, elles précisent les moyens apportés par la ville de Lyon sous forme d'une subvention globale de

fonctionnement, d'un montant de 509 133 euros pour la Maison de l'Emploi et de 964 274 euros pour la Mission Locale. Elles fixent les orientations de la Ville en direction des structures, notamment pour la mise en œuvre du plan d'actions mutualisé, la mise en œuvre des outils d'accueil, d'information et d'accompagnement, nécessaires pour les actions adaptées aux problématiques d'insertion pour les publics et notamment les jeunes et elles permettent la participation aux organes de concertation, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville.

Ces conventions précisent également les modalités de versement et de contrôle de ces financements comme à l'accoutumée.

Je vous propose de donner un avis favorable pour ces deux délibérations.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2019 entre la ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 509 133 euros.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et s'il n'y a pas de questions diverses, je clôture ce conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h10.